

P..... C.....
Syndiqué CGT
Ancien secrétaire du CE SNCF Clientèles

L..... C.....
Secrétaire du syndicat CGT de Paris 12
17/19 rue Traversière
75012 PARIS

Objet : congrès du syndicat

Paris, le 26 février 2007

Monsieur le secrétaire,

Adhérent du syndicat UFCM CGT de Paris 12, à jour de cotisations pour 2006, je n'ai pas reçu de convocation de la part du syndicat pour participer au congrès du syndicat à Montreuil le 6 mars 2007.

Même si vous n'avez pas souhaité répondre au courrier que j'ai fait parvenir aux membres de la commission exécutive début janvier, il me paraît opportun de rappeler que :

- ***le fonctionnement d'un syndicat repose sur le respect des règles qu'il s'est fixées ainsi que sur le droit.***
- ***La décision de la commission exécutive était la suivante : « Elle (la CE) a pris la décision de ne plus t'accueillir au sein du syndicat de Paris 12. Cela conduit à ne pas commander tes timbres syndicaux pour l'année 2007 ». Cette décision ne concerne donc pas l'année 2006 et rien ne m'empêche (pas même la décision de la CE) de participer à ce congrès...***

Bien sûr, je ne me fais pas grande illusion sur le résultat de cette requête. Pour preuve, je te rappelle que je suis toujours en attente d'un appel de ta part, à la suite de la réunion pré-électorale qui s'est tenue à la **Fédération des Cheminots le 20 février... 2006 !** Sans parler des courriers et mails sans réponses ou des structures du syndicat que l'on ne réunit pas lorsqu'une partie de la « Commission Exécutive » estime qu'elle pourrait être mise dans l'embarras en cas de débat...

Nous devons nous interroger, les uns et les autres, sur ce que devient une structure « démocratique » à partir du moment où ceux censés, statutairement, en faire appliquer et respecter les règles, s'affranchissent de leurs responsabilités et s'approprient tous les leviers de décision, sans débat, en trompant la majorité des syndiqués.

La lecture des documents du congrès, dont j'ai pu prendre connaissance, ne fait que confirmer ce sentiment de dévoiement de l'esprit de la CGT, que ce soit les documents non datés, les listes et dates de convocation différentes selon les syndiqués et le projet de nouveaux statuts du syndicat. Les articles **7,8, 13 et surtout 14**, dans lequel on peut **éliminer qui on veut, quand on veut, à condition d'en rendre compte au congrès d'après et hors la présence de « l'exclu »... sont indignes, de la CGT et de l'esprit démocratique !**

Ces statuts seront votés le 6 mars et donc applicables à partir de ce moment là, mais ma non convocation le 6 mars démontre qu'ils sont d'ores et déjà en vigueur...

Cette « rétroactivité à l'envers » démontre une grande adaptabilité au dicton : « qui veut la fin, justifie les moyens » qui à ma connaissance n'est pas statutaire au sein de la CGT.

Je sais que cette « non convocation » a été préparée au travers de réunions individualisées pour les syndiqués pouvant poser des questions avec un florilège allant du : « il a pété les plombs », « il s'agit d'un complot visant à déstabiliser la CGT », arguments de même niveau que ceux ayant circulé sur mon implication au sein du CE (ragots de toute sorte, gestion « comme une PME » (sic) et les fameuses « souffrances psychologiques insupportables » subies par des salariés du CE...)

A part réclamer la mise en application de la « démocratie syndicale », depuis plus d'un an, que peut-on me reprocher ? Quelles raisons peuvent justifier une telle « ré-écriture de l'histoire » ?

Au delà de la fameuse « **spécificité des directions centrales** » que l'on ressort régulièrement au niveau du secteur des centraux (**pour justifier l'absence d'une activité syndicale digne de ce nom !**), le soutien apporté

par des structures fédérales à ce type de comportements (l'organisation du congrès à Montreuil en est le plus bel exemple) m'ont amené à **rechercher des raisons « objectives » à cette situation.**

J'en suis arrivé à la conclusion que le « nerf de la guerre » devait être **LA** raison. Depuis des années, comme secrétaire du CE Clientèles, j'interrogeais les structures **fédérales (secteur CE/CCE, administrateur CGT et dernièrement le secrétaire général de la CGT Cheminots)** sur la répartition de la dotation sociale entre les CE de la SNCF. Chaque année, le CE Clientèles ne perçoit pas **200 000 euros** de dotation qui devraient normalement lui revenir, **sans que l'on sache où passe cet argent !** Lors du congrès du syndicat de Paris 12, le 10 novembre 2005, la section syndicale CGT des personnels du CE Clientèles **a proposé une motion sur ce point aux congressistes** (votée à l'unanimité) et il serait intéressant de connaître les suites effectives données et les réponses obtenues de la Fédération sur ce point...

Pour en terminer avec les méthodes indignes, il est important de revenir sur le traitement particulier réservé aux salariés CGT du CE. Bien placés, au sein du CE, pour apprécier les conditions réelles de déroulement du processus électoral fin 2005 début 2006, ils ont eu le seul tort de demander en janvier 2006, le respect de règles démocratiques et transparentes pour l'élaboration des listes de candidats pour les élections de mars 2006... Traités ensuite de « c.....istes », ils ont refusé d'accepter les mensonges que vous essayez de faire gober aux syndiqués qui ne disposent pas du même niveau d'information...

Depuis la mise en place de la nouvelle équipe du CE, dont tu fais partie, ils paient le prix fort, au niveau professionnel pour ne pas avoir été « dans la ligne » de la direction du syndicat et sa fameuse « Commission Exécutive ». Depuis ce moment, ils luttent pour faire reconnaître leurs droits de syndiqués et défendre leurs emplois comme salariés du CE Clientèles.

Comme syndiqués, après la disparition subite de leur section syndicale, ils sont traités comme des « sous syndiqués » et tout est fait pour les « éliminer » comme le montre la convocation très tardive qu'ils ont reçu pour le congrès du 6 mars prochain.

De même, ta participation active pour « éliminer » le candidat DP qu'ils s'étaient choisis pour leurs élections du 19 octobre dernier au sein du CE et la manière dont tu as couvert, sans scrupules, le truquage de ces élections sont indignes. La confirmation de ton implication a été implicite lorsque tu as refusé, sous couvert de la commission exécutive, de les soutenir dans le recours, gagnant, qu'ils ont introduit auprès du tribunal d'instance contre leur employeur, sans même envisager, qu'auparavant, ils puissent être entendus par la CE du syndicat.

Comme salariés, deux d'entre eux, P..... D..... et M..... D..... subissent un harcèlement de la part de leur employeur (la secrétaire CGT du CE Clientèles), sa représentante, (la Directrice du CE), mais aussi toi-même, en même temps secrétaire du syndicat de Paris 12 et premier secrétaire adjoint du CE. Ce harcèlement vise à régler le problème de démocratie interne au sein du syndicat de Paris 12 et ce mélange des genres est inacceptable, immoral et surtout illégal !

Tu es impliqué, personnellement, dans l'intervention de la société C.... pour la réalisation d'un audit au sein du CE. Les seules conclusions de cet « audit de commande » ciblent les postes de P..... et de M..... La consultante a annoncé aux salariés, lors d'une restitution en ta présence le 14 février dernier, que : **« si M..... n'affichait pas sa volonté de sortir de la crise, elle serait licenciée » !** Cette réflexion est l'aveu que cet « audit » sert à faire pression sur les salariés pour régler un conflit syndical en s'attaquant à leur emploi. Ta non réaction ce jour là, à cette remarque, qui ne figure pas dans le rapport écrit de C....., est une confirmation de ta connaissance de l'ensemble du processus visant P..... et M.....

Je suis fier que les salariés du CE Clientèles m'aient sollicité pour leur apporter l'aide que leur syndicat leur refuse ! En tant que syndicaliste et en tant qu'homme, je refuserai toujours les méthodes de management qu'ils subissent et qui déshonorent ceux qui les pratiquent. Je n'ai jamais, une seconde, envisagé de pratiquer ainsi dans le cadre des mandats qui m'avaient été confiés par la CGT au sein du CE Clientèles et je ne me suis jamais renié par rapport aux idéaux et aux valeurs qui sont les miennes.

P..... C.....